



## **J'espère que le Ministre n'acceptera pas cette invitation et répondra fermement à cette provocation.**

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 14 avril 2008

---

Mais jusqu'où iront ils ?

Le cigarettier British American Tobacco n'a vraiment pas honte !!!

Il veut maintenant recruter ses commerciaux en leur faisant faire une course de karting (sport d'ailleurs très prisé des jeunes) et... en invitant Xavier Bertrand, Ministre du Travail, et Laurent Wauquiez, Secrétaire d'état à l'emploi.

Mais Xavier Bertrand n'est il pas un ancien Ministre de la Santé, auteur du Décret d'interdiction de fumer dans les lieux publics ?

J'espère bien que le Ministre n'acceptera pas cette invitation, et, bien au contraire, répondra fermement à cette provocation.

J'espère aussi que les associations anti-tabac sauront relayer cette initiative honteuse.

De plus, et peut être que Monsieur Bertrand ne le sait pas, BAT France est en train de décimer son siège social français, au nom de la productivité !!!

Alors comment peut il se faire passer pour un employeur modèle ???

### Réponse :

Nous ne pensons pas qu'un tel subterfuge puisse échapper à Xavier Bertrand, mais les associations pourront difficilement endiguer toutes les attaques contre son décret qui ne manqueront pas de se produire où et quand on s'y attendra le moins. Nous ressentons, en effet, une forte démobilisation des adhérents qui pensent qu'il n'est plus nécessaire d'adhérer puisque c'est gagné . Et les subventions des pouvoirs publics ne manqueront pas de s'amenuiser pour les mêmes fausses raisons.

Or, nous entrons dans une période excessivement dangereuse pour la réalité du contrôle du tabac. En effet, depuis le 15 novembre 2006, les cigarettiers se sont montrés très discrets, trop heureux de trouver dans la population française des alliés de circonstance ou des amis dévoués. Parmi ces pourfendeurs du décret Bertrand, on trouve, pêle-mêle,

- des parlementaires en mal de voies électorales,
- des intellectuels prétendument défenseurs de libertés individuelles auxquels le principe élémentaire du droit à respirer a dû échapper,
- une publicité illégale pour le tabac dans les sites et revues d'amateurs de cigares dont on se demande pourquoi ils devraient être exonérés de cette interdiction !

## **J'espère que le Ministre n'acceptera pas cette invitation et répondra fermement à cette provocation**

- une confédération des buraliste qui préfère sacrifier l'intérêt général (66.000 morts par an) à l'intérêt particulier de ses adhérents au lieu de les aider à diversifier leurs activités en attirant une nouvelle clientèle majoritairement non-fumeuse,
- quelques cafetiers instrumentalisés qui, après avoir oublié la période d'adaptation proposée dans le décret, préfèrent mener un combat dépassé contre ce décret plutôt que de valoriser ses effets incontestables aux yeux d'une population fumeuse déjà convertie comme aux yeux d'une population non-fumeuse que ces gesticulations inutiles ont plutôt tendance à éloigner,
- quelques cafetiers et restaurateurs qui, plutôt que d'utiliser l'aération naturelle des terrasses pour accueillir leur clientèle fumeuse, transforment ces terrasses en fumoirs illégaux fermés qui polluent les établissements eux-mêmes.

Sans oublier de rajouter à cet inventaire à la Prévert, l'arrivée des cigarettes à gout de bonbon, des cigarettes électroniques illégales, des supercherries du style restaurant transformé en club privé fumeur ou rideau baissé, ça devient fumeur , la renaissance du tabagisme dans certaines petites entreprises, ...